



Ville de Mers-Les-Bains

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
19 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°	OBJET
L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, suivant une convocation en date du 12 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie à l'endroit habituel. Etaient présents : M. DELEPINE ; M. EVRARD ; R. DAUTRESIRE ; M-C ROBERT ; T. WILLEMS ; R. DOUILLET ; J-G ROLLERI ; C. QUENU ; S. DION ; M. TROPHARDY ; J-B DEVOS ; S. L'HUILLIER ; F. HINSCHBERGER ; S. CHARLET ; V. ROUSSELIN ; C. BERNARD ; O. PORTEBOIS ; Formant la majorité des membres en exercice, soit.....17/22 Étaient absents : O. POUILLY ; R. MBOYA LOUBASSOU ; Soit.....02/22 Etaient absents excusés avec procuration : S. MAUGER – PRUVOTS (procuration à V. ROUSSELIN) ; P. MOPIN (procuration à M. EVRARD) ; B. DUJARDIN (procuration à R. DAUTRESIRE) ; Soit.....03/22 Président de séance : Monsieur Michel DELEPINE, Maire Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Bernard DEVOS, Conseiller municipal.	
Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à la presse et aux fidèles auditeurs présents. Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : - AVIS : Avis sur le projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Mers-les-Bains Le Tréport - MOTION : Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes Monsieur Jean-Bernard DEVOS est élu secrétaire de séance.	
2025/066	PROCES VERBAL : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 01 OCTOBRE 2025
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>APPROUVE</u> le procès-verbal du Conseil Municipal du 01 octobre 2025.	
2025/067	FINANCES : Avance sur subvention communale de l'harmonie municipale
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>DECIDE</u> de verser une avance sur subvention communale 2026 d'un montant de 7 000.00 € à l'Harmonie Municipale. <u>PRECISE</u> que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026 de la commune. Monsieur le Maire précise que cette avance permet chaque année de financer le salaire de l'animateur musical jusqu'au vote du budget 2026.	
2025/068	FINANCES : Avance sur subvention communale – CCAS
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>DECIDE</u> de verser une avance sur	

corporelles				
Immobilisation en cours		23	613 031.00 €	153 257.00 €
2025/074		FINANCES : Autorisation d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2026 – Budget Organisation des déplacements		
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote des budgets dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et comme indiqué dans le tableau ci-dessous :				
BUDGET ORGANISATION DES DEPLACEMENTS :				
LIBELLES		CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2025	AUTORISATION 2026
Immobilisations incorporelles		20	1 500.00 €	375.00 €
Subvention d'équipement versées		204	176 004.00 €	44 001.00 €
Immobilisations corporelles		21	1 000.00 €	250.00 €
Immobilisation en cours		23	1 500.00 €	375.00 €
2025/075		FINANCES : Autorisation d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2026 – Budget Mini-golf		
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote des budgets dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et comme indiqué dans le tableau ci-dessous :				
BUDGET MINI-GOLF :				
LIBELLES		CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2025	AUTORISATION 2026
Immobilisations incorporelles		20	-	-
Subvention d'équipement versées		204	-	-
Immobilisations corporelles		21	-	-

	Immobilisation en cours	23	2 280.00 €	570.00 €
2025/076	FINANCES : Autorisation d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2026 – Budget Commerces			
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote des budgets dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et comme indiqué dans le tableau ci-dessous :				
BUDGET COMMERCES :				
	LIBELLES	CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2025	AUTORISATION 2026
	Immobilisations incorporelles	20	-	-
	Subvention d'équipement versées	204	-	-
	Immobilisations corporelles	21	-	-
	Immobilisation en cours	23	2 193 492.00 €	548 373.00 €
2025/077	FINANCES : Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour la création d'une maison de santé multisite sur le territoire communal			
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>SOLLICITE</u> une subvention au titre de la DETR 2026 d'un montant de 350 000.00 € conformément au plan de financement. <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.				
Monsieur le Maire indique que le projet est confirmé avec le soutien des professionnels de santé et l'ARS. Il s'agit ici de solliciter une subvention de 350 000.00 € au titre de la DETR à laquelle s'ajouteront une subvention de 385 000.00 € au titre de la DSIL et une subvention de 400 000.00 € de la Région.				
2025/078	FINANCES : Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour la rénovation du système de chauffage du cinéma			
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>SOLLICITE</u> une subvention au titre de la DETR 2026 d'un montant de 26 734.38 € conformément au plan de financement. <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.				
Monsieur le Maire souligne qu'un financement complémentaire sera sollicité auprès du Centre National du Cinéma.				

2025/079	FINANCES : Demande de subvention au titre de la DSIL 2026 pour la création d'une maison de santé multisite sur le territoire communal
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>SOLLICITE</u> une subvention au titre de la DSIL 2026 d'un montant de 385 000.00 € conformément au plan de financement. <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.	
2025/080	FINANCES : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour la période 2026-2030 proposé par le Centre de Gestion de la Somme
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>ACCEPTE</u> l'offre suivante établie par le courtier RELYENS SPS et CNP ASSURANCES dans le cadre de la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme : Durée du contrat : 5 ans (date d'effet du 01/01/2026 au 31/12/2030) Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants : – Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident de service / maladie professionnelle ; Longue Maladie / longue durée ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire, décès. – Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire. Les différents taux et franchises sont repris au sein du contrat. Et aura les caractéristiques suivantes : – Durée du contrat : 5 ans à effet du 1er janvier 2026 – Régime de contrat : capitalisation <u>AUTORISE</u> Monsieur Michel DELEPINE, Maire, à signer au nom et pour le compte de la commune, l'ensemble des documents relatifs à ce dossier. Monsieur le Maire indique que ce nouveau contrat a été négocié et qu'il permet à la commune de réaliser une économie de 15 000.00 € grâce à un faible taux d'arrêts de travail.	
2025/081	FINANCES : Garantie d'emprunt de la commune en faveur de Baie de Somme Habitat pour l'acquisition et l'amélioration de 4 logements individuels
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>ACCORDE</u> sa garantie à hauteur de 50.00 % du montant des emprunts estimés à 491 752.40 €, selon la lettre d'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations reprise en annexe de cette présente délibération, pour le projet d'acquisition et d'amélioration de 4 logements individuels.	
2025/082	INTERCOMMUNALITE : Convention à conclure avec la CCVS pour la collecte en porte à porte des déchets verts
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>VALIDE</u> la proposition de la CCVS. <u>PREND ACTE</u> que le montant de cette convention s'élève à 16 000.00 €. <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer la convention à conclure avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour la collecte en porte à porte des déchets verts.	
2025/083	CONTRAT : Convention à conclure avec l'association ADI Somme pour l'organisation et le financement d'un chantier départemental
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 19 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention à conclure avec l'association ADI Somme pour la mise en place d'un chantier départemental d'insertion. Monsieur le Maire précise que le montant de la convention s'élève comme chaque année à 15 745.00 €.	

2025/084	TE 80 : Convention 14-TE-0422-VP à conclure avec Territoire Energie Somme pour l'installation de la vidéo protection au sein du stade municipal
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>ADOpte</u> le projet présenté par Territoire Energie Somme pour un montant estimatif de 17 266.00 € TTC. <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer la convention à conclure avec la TE 80 pour l'installation de la vidéo protection au sein du stade municipal <u>SOLLICITE</u> les fonds de concours de la TE 80, soit 6 390.00 €. Monsieur le Maire explique que l'installation de ce nouveau dispositif permettra de lutter contre le vandalisme.	
2025/085	TE 80 : Convention 14-TE-0486-EP à conclure avec Territoire Energie Somme pour le remplacement de l'armoire de commandes sise Ruelle des Matelots
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>ADOpte</u> le projet présenté par Territoire Energie Somme pour un montant estimatif de 6 008.00 € TTC. <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer la convention à conclure avec TE 80 pour le remplacement de l'armoire de commandes sise Ruelle des Matelots. <u>SOLLICITE</u> les fonds de concours de la TE 80, soit 4 589.00 €.	
2025/086	PERSONNEL : Création de poste et modification de la grille des emplois
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 19 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 1 « CONTRE », <u>DECIDE</u> la création des postes ci-dessous au sein de la grille des emplois permanents : - 1 Adjoint du patrimoine territorial ; <u>DECIDE</u> la suppression des postes ci-dessous au sein de la grille des emplois permanents : - 1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ; - 1 Adjoint technique principal de 1^{ère} classe ; - 1 Adjoint technique territorial (28h / semaine) ; <u>DECIDE</u> de modifier la durée hebdomadaire d'un Agent social principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 18h au lieu de 11.75h. <u>MODIFIE</u> le tableau des effectifs. Monsieur le Maire précise que les trois suppressions de poste sont liées à des changements de statuts ou des départs en retraite et qu'ils ne sont pas liés à des licenciements. Les heures d'un agent sont augmentées pour le bien d'un service et un poste d'adjoint du patrimoine est pérennisé.	
2025/087	PERSONNEL : Modification de la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 19 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 1 « CONTRE », <u>INSTAURE</u> la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus. <u>DECIDE</u> d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement. Monsieur le Maire précise que la participation de la commune est fixée à 70.00 % du montant des contrats liés à la santé.	
2025/088	PERSONNEL : Recensement de la population 2026 – recrutement de 14 agents recenseurs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », DECIDE de recruter quatorze agents recenseurs pour la campagne de recensement 2026, à compter du 5 janvier 2026 et jusqu'au 14 février 2026.

DECIDE que l'agent sera payé à la tâche à raison de :

Forfait de rémunération pour les formations, la tournée de reconnaissance et les frais de déplacement	100.00 €
Forfait par habitation pour la feuille de logement et la/les feuille(s) individuelle(s)	1.70 €
Prime d'objectif maximum	200.00 €

Le forfait par habitation comprend la feuille d'habitation et l'ensemble des feuilles individuelles.

La prime d'objectif sera versée à chaque agent qui aura atteint les objectifs suivants :

33 % des logements de son district recensé la première semaine	80.00 €
66 % des logements de son district recensé la première semaine	60.00 €
99 % des logements de son district recensé la première semaine	60.00 €
Total	200.00 €

La prime d'objectif ne sera versée que si l'agent recense l'intégralité de son district. Au cas où l'agent serait démissionnaire ou serait jugé inapte à effectuer la mission confiée, son district serait confié à un autre agent recenseur qui bénéficiera de la prime d'objectif.

Seul le forfait de rémunération pour les formations, la tournée de reconnaissance et les frais de déplacement ainsi que les logements recensés par l'agent démissionnaire lui seront payés.

DECIDE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire précise que le recrutement des agents a déjà été réalisé.

2025/089	AVIS : Avis de la commune concernant la pose temporaire de stations scientifiques (projet SIRENES)
----------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », EMET un avis favorable au projet SIRENES.

Monsieur le Maire précise que ces stations de mesures du BRGM permettront d'anticiper les submersions marines.

2025/090	AVIS : Avis sur le projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Mers-les-Bains Le Tréport
----------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », EMET un avis favorable au projet de PSMV de Mers-les-Bains et du Tréport.

SOULIGNE que ce PSMV est une véritable avancée pour le territoire des Villes-Sœurs.

2025/091	MOTION : Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes
----------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », DECIDE de soutenir l'Association des Maires de France dans le cadre de son appel à la liberté locale.

PARTAGE les propositions reprises au sein de cette présente délibération afin de redonner du pouvoir d'agir aux communes et aux intercommunalités.

PRECISE qu'une surveillance étroite des Services de l'Etat concernant l'urbanisme doit rester de vigueur.

Monsieur le Maire précise que cette motion sollicitée par l'AMF dénonce le centralisme de l'Etat et demande un moratoire sur les nouvelles contraintes, la libre administration, l'autonomie financière et le respect du principe de subsidiarité. Elle appelle également à la

suppression de plusieurs taxes et coupes budgétaires et notamment l'annulation de la DGF.	
2025/092	INFORMATIONS : Informations au Conseil Municipal
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>PREND ACTE</u> des informations communiquées. Monsieur le Maire indique que le dialogue se poursuit avec l'entreprise en charge des travaux de gros œuvre au sein de la galerie Jules Barni. La reprise du chantier est attendue pour le début de l'année 2026. Concernant le droit de préemption, la commune a été sollicitée pour 37 biens. Elle exercera son droit pour un ensemble de parcelles situées en entrée de ville afin de préserver du foncier pour des projets futurs. Les 36 autres biens ont obtenu une réponse négative. Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 9 janvier à 18h30 au sein du Pavillon des Bains. Le concert de Noël de l'harmonie municipale en faveur du Téléthon aura lieu le 28 décembre à l'église de Mers-les-Bains. Monsieur le Maire clôt la réunion du Conseil Municipal en souhaitant de bonnes et joyeuses fêtes de Noël ainsi que de très belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous.	